



**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE  
AU TITRE DU DISPOSITIF 6 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS  
2021-2027  
AIDER LES SYLVICULTEURS DANS LA CONDUITE DE LEURS PEUPELEMENTS  
FORESTIERS**

**Formulaire de demande**

Je soussigné : .....

Demeurant : .....  
.....

Tel : ..... Mèl : .....

Agissant en mon nom propre ou en tant que représentant de (Groupement Forestier, Indivision à préciser) : .....

Demande le bénéfice d'une subvention du Département au titre du dispositif 6 pour une opération de travaux sylvicoles ou une action sanitaire :

Commune: .....

Désignation cadastrale (section numéro de parcelle) : .....

**Aides sylvicoles**

Type de travaux sylvicoles	Surface	Montant de l'aide	Montant aide sollicitée
Aide forfaitaire au dépressage des plantations et de la régénération naturelle des feuillus ou des résineux		600 €/ha	
Aide à l'élagage de pénétration à 2 mètres		300 €/ha	
Aide au nettoyage de plantations		300 €/ha	
Aide forfaitaire à l'élagage en hauteur des feuillus et résineux		600 €/ha	
Aide forfaitaire à la taille de formation des feuillus		300 €/ha	
Aide forfaitaire à l'inventaire et martelage en sapinière		200 €/ha	
			Total :

**Aides sanitaires**

	Surface	Montant de l'aide	Montant aide sollicitée
Lutte contre les maladies et ravageurs préventive ou active en forêt		150 €/ha	
Aide au transport des bois dans un cadre collectif, de bois issus de parcelles attaquées par le scolyte ou autres parasites	NON ACTIVE		

Déclare, sur ces frais, récupérer la TVA : Oui  Non

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Référence du dossier :

Visite de terrain le :

Remarques :

Avis favorable du CRPF en date du :

**PIECES A FOURNIR**

Au dépôt de dossier : formulaire de demande de subvention dûment daté et signé + fiche descriptive technique + extrait de matrice cadastrale de la parcelle concerné + formulaire d'engagement du propriétaire dûment daté et signé que pour l'aide à l'inventaire/martelage + mandat si GF ou Indivision + RIB

À la demande de versement de la subvention une fois les travaux réalisés : attestation de réalisation de travaux validée par le CRPF et dûment datée et signée par le bénéficiaire + inventaire réalisé et volume estimé martelé + contrat de vente et facture de prestation pour l'aide forfaitaire et martelage en sapinière + certification CERTIPHYTO pour le sanitaire (si nécessaire)

**L'instruction terrain est assurée par le CRPF en forêt privée (Contact : 04 77 58 02 98) sur la base d'une fiche descriptive technique simplifiée du projet.**

**L'instruction administrative et financière est réalisée par le service forêt et filière bois du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)**

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE  
Direction de la Forêt et de l'Agriculture  
2 rue Charles de Gaulle  
42022 St Etienne cedex 1

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE  
AU TITRE DU DISPOSITIF 6 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS  
2021-2027  
AIDER LES SYLVICULTEURS DANS LA CONDUITE DE LEURS PEUPELEMENTS  
FORESTIERS**

**ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE**

Je soussigné : .....

Demeurant : .....  
.....

Tel : ..... Mèl : :.....

Agissant en mon nom propre ou en tant que représentant de (Groupement Forestier, Indivision à préciser) : .....

M'engage, afin de pouvoir bénéficier de l'aide aux travaux sylvicoles allouée par le Département au titre du dispositif 6 du Plan de soutien à la filière Forêt Bois 2021-2027 :

\* à réaliser l'ensemble des travaux sylvicoles prévus dans la (ou les) fiche(s) technique(s) simplifiée(s)

Sur la commune de.....

Parcelles cadastrales.....

Surface cumulée .....

\* à suivre les prescriptions techniques sur les différents types de travaux selon les critères des règles techniques départementales applicables aux travaux sylvicoles dans le cadre du dispositif 6 du Plan Filière Forêt Bois 2021-2027

\* à faire réaliser par un professionnel (coopérative, gestionnaire forestier, expert forestier) l'inventaire et le martelage en jardinage de ma sapinière, à commercialiser les bois martelés sous 24 mois et à fournir le volume de bois mobilisé.

\* à rembourser la subvention obtenue en cas de non-respect des engagements ci-dessus suite à un contrôle négatif que le Département pourrait conduire dans les 5 ans après le reboisement.

Date :

Signature :



**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE  
AU TITRE DU DISPOSITIF 6 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS  
2021-2027  
AIDER LES SYLVICULTEURS DANS LA CONDUITE DE LEURS PEUPELEMENTS  
FORESTIERS**

**FICHE DESCRIPTIVE TECHNIQUE SIMPLIFIEE (1 PAR TYPE DE TRAVAUX)**

Propriétaire : .....  
Adresse : .....  
Tel : ..... Mèl.....  
Commune: .....  
Désignation cadastrale (section, numéro) : .....  
Surface cumulée de : .....  
Type de peuplement avant travaux : .....  
Age du peuplement : .....  
Origine du dossier : .....  
Adhérent groupement de sylviculteurs/Fransylva : .....

**Travaux sylvicoles :**

**Essences objectifs**

**Résineux :** Douglas  Mélèze Europe  Mélèze hybride  Epicéa commun  Pin Sylvestre  Pins Laricio de Corse  Autres  (à préciser).....

**Feuillus :** Chêne rouvre  Chêne rouge  Erable  Merisier  Noyer  Peupl  Autres  (à préciser).....

**Type de travaux sylvicoles**

- Dépressage des plantations et de la régénération naturelle feuillus ou résineux
- Elagage de pénétration à 2 mètres : préciser densité : .....
- Nettoiement de plantations
- Elagage en hauteur des feuillus et résineux : préciser le nbre/ha : .....
- Taille de formation des feuillus
- Inventaire et martelage en sapinière

**Réalisation des travaux**

Propriétaire  Entrepreneur de travaux  Coopérative  Autres .....

**Actions sanitaire :**

- Lutte curative contre l'Hylobe
- Autre lutte curative : à préciser.....
- Autre lutte préventive : à préciser.....
- Transport collectif : NON ACTIVE

Date : ..... Signature : .....

**Cadre réservé à l'administration :**

Référence du dossier :

Visite de terrain le :

Avis favorable du CRPF en date du :

**Plan filière Forêt/Bois 2021/2027**

**Règles techniques départementales**

**Applicables aux travaux sylvicoles dans le cadre du dispositif 6 du plan filière Forêt/Bois**

<b>Type de travaux</b>	<b>Essences</b>	<b>Critères de peuplement</b>	<b>Modalités techniques</b>	<b>Montant de l'aide /ha</b>
<b>Dépressage de plantation ou de régénération naturelle</b>	Toutes essences	Hauteur moyenne comprise entre 6 et 12 mètres en plantation, 4 et 8 mètres en régénération naturelle.	Coupe de 20 à 25 % du nombre de tiges de l'essence objectif en plantation. Mise à distance moyenne des tiges 1,5 à 3 m. en régénération naturelle.	600 €/ha
<b>Elagage de pénétration à 2 mètres</b>	Toutes essences	Hauteur des tiges à élaguer comprise entre 6 et 12 mètres.(inférieur à 20 ans)	Elagage à 2 m, hors période de sève de la totalité des tiges. Respect du bourrelet cicatriciel.	300 €/ha
<b>Nettoisement de plantations</b>	Toutes essences	Hauteur moyenne du peuplement comprise entre 6 et 12 mètres	Elimination des essences concurrentes (bouleaux, saules, tremble,...) et des arbres mal conformés.	300 €/ha
<b>Elagage à grande hauteur</b>	Toutes essences	Diamètre moyen maximum à 1,3 m des tiges élaguées : 20-25 cm. 1 <sup>ère</sup> éclaircie réalisée.	Hauteur minimum des tiges élaguées 5,5 m. 200 tiges min. bien réparties en résineux. 80 à 100 tiges min. bien réparties en feuillus. Elagage hors période de sève et respect du bourrelet cicatriciel.	600 €/ha
<b>Taille de formation des feuillus</b>	Feuillus	Hauteur du peuplement inférieure à 6 m	Taille de rameau ou branches concurrentes de la cime, de branches à insertion verticale et de branches précocement de gros diamètres. Taille de 200 à 300 tiges/ha et de toutes les tiges pour les peupliers et noyers.	300 €/ha



<b>Inventaire et martelage irrégulier en sapinière</b>	Sapin pectiné majoritaire	Sapinière irrégulière ou régularisée.	Inventaire en plein, en classe de diamètre de tous les arbres à partir du diamètre à 1,3 m de 15 cm. Martelage irrégulier portant sur 15 à 30 % du volume total du peuplement. Estimation du volume martelé.	200 €/ha
<b>Lutte curative contre l'hylobe en plantation</b>	Résineux	Plantation résineuse de 1 à 3 ans présentant des morsures d'attaques d'hylobe.	Traitements de tous les plants avec une spécialité agropharmaceutique homologuée et avec un applicateur écophytocertifié.	150 €/ha